

COMPTE-RENDU DE REUNION

Plan Local d'Urbanisme de Villard-Bonnot

Réunion du 26 Avril 2023

Objet de la réunion : Réunion de diagnostic n°2 (Etat Initial de l'Environnement et Paysage)

Lieu : Mairie de Villard Bonnot

Démarrage : 14h00

PRESENTS

Laetitia WEINSBERG	Villard-Bonnot, Responsable du service urbanisme	l.weinsberg@villard-bonnot.fr
Frédéric CEVA	Villard-Bonnot, Adjoint à l'urbanisme	frederic.ceva@villard.-bonnot.fr
Saliha ARRADA	Villard-Bonnot, Adjointe	saliha.arrada@villard-bonnot.fr
Clara MONTEIL	Villard-Bonnot, Adjointe au logement	monteil.clara@bbox.fr
Patrick BEAU	Villard-Bonnot, Maire	beau.patrick@villard-bonnot.fr
Laurent ROLLAND	Villard-Bonnot, DGS	dgs@villard.bonnot.fr
Hervé LENOIRE	Villard-Bonnot, Adjoint	herve.lenoire@villard-bonnot.fr
Incarnita DIDIER	Villard-Bonnot, DST	i.didier@villard-bonnot.fr
Jean-Pierre MIOZZO	Villard-Bonnot, Conseiller	jean-pierre.miozzo@orange.fr
Carine ALLARD	Atelier 2, urbaniste	urbanistes@atelier-2.fr
Karine Gentaz	Mosaïque environnement	agence@mosaique-envirinnement.com

Cette réunion avait pour ordre du jour de présenter aux élus :

- L'état initial de l'environnemental qui regroupe de nombreuses thématiques (biodiversité, ressources en eau, risques majeurs, pollutions et nuisances, climat et énergie)
- Le grand paysage naturel,
- Le paysage urbain
- Le patrimoine

*Seules les remarques émises au cours de la réunion sont retranscrites dans ce compte-rendu.
Le support de présentation est joint au présent compte-rendu.*

Etat Initial de l'Environnement

Occupation des sols

Karine Gentaz du bureau d'études Mosaique Environnement présente l'occupation des sols du territoire et précise notamment que le territoire est couvert à hauteur de 36% de boisements.

- Le bureau d'études interroge les élus sur la nécessité de réviser la réglementation de boisements, document qui régleme les semis et plantations afin de maîtriser l'extension de la forêt. Ce document doit être annexé au PLU.
- Les élus ne semblent pas intéressés par cette mise à jour. Le bureau d'études propose d'analyser le règlement de boisement en vigueur et de faire un retour à la commune.

Biodiversité

Suite à la présentation des différents éléments de diagnostic, le bureau d'études propose plusieurs enjeux :

- La protection du patrimoine naturel remarquable
- La préservation et la restauration des continuités écologiques jusque dans l'espace urbain
- La préservation des éléments de nature ordinaire
- Monsieur le Maire indique que les ruisseaux de Vorz et de Lancey (ruisseau du Mont) ne sont pas à préserver mais plutôt à restaurer et qu'il convient de se rapprocher du SYMBHI qui dispose de la compétence. Le bureau d'études précise que si le PLU dispose de peu d'outils règlementaires pour restaurer les cours d'eau, cela représente tout de même un affichage.
- Madame DIDIER précise que le SYMBHI revoit actuellement son schéma hydraulique.

Ressources en eau

En ce qui concerne l'eau potable

- Les élus indiquent que le SIERG n'existe plus et que la gestion de la ressource en eau est aujourd'hui assurée par la CCG.
- Concernant le rendement du réseau de distribution (83,48%), Monsieur le Maire s'interroge.

Le bureau d'études interroge les élus sur la réalisation des travaux recommandés par le SDAEP de 2016.

- Madame DIDIER indique que des travaux sont en cours Rue Gambetta, August Bois, Berlioz (pour partie) et Pegoud.

En ce qui concerne l'assainissement, le bureau d'études interroge les élus sur le projet de plages de dépôts sur le secteur des Papeteries.

- Les élus indiquent que ce projet a pour objet de répondre exclusivement au risque de débordement du cours d'eau et n'a pas vocation à gérer les eaux pluviales
- Les élus indiquent que la CCG remet actuellement à jour son schéma d'assainissement.

D'une manière générale, le bureau d'études devra se rapprocher de la CCG afin de disposer des dernières données.

Risques majeurs

Le bureau d'études présentes les risques majeurs sur la commune et notamment les risques naturels

- Les élus indiquent que le Projet Isère Amont porté par le SYMBHI a été réalisé et que le PAPI est en cours d'élaboration pour la Combe de Lancey et de Laval.

En ce qui concerne les risques majeurs, les élus indiquent que le tableau qui recense les différentes ICPE n'est pas à jour :

- SAFIMET France s'est jamais installé sur le territoire communal
- Le site de RETIA n'existe plus (réhabilitation)

Le bureau d'études précise que ce tableau est issu des dernières données disponibles de la DREAL : dans le rapport de présentation il conviendra de reprendre ces données institutionnelles et d'y apporter, tant que de besoin, des adaptations (suppression/compléments), ces données n'étant pas toujours à jour. Cela vaut également pour d'autres informations issues des services de l'Etat (sites et sols pollués par exemple).

Les élus indiquent également que les communes voisines de Villard-Bonnot et notamment Crolles ont des sites SEVESO qui pourraient impacter la commune. Le bureau d'études se renseigne.

Pollutions et nuisances

Le bureau d'études indique que la qualité de l'air est globalement bonne sur le territoire communal.

- Les élus indiquent que la commune est soumise à une nuisance olfactive fort lié à un industriel. Le bureau d'études précise que les données sur la qualité de l'air ne se basent pas sur les nuisances olfactives mais sur des niveaux de polluants.

Concernant les sites et sols pollués, les élus précisent que le site de RETIA a été réhabilité.

Climat et énergie

Le bureau d'études indique que l'hydroélectricité représente une part importante dans la production d'énergie renouvelable et liste les centrale présentes sur la commune

- Les élus indiquent qu'il convient d'ajouter à cette liste la centrale de Vors. De plus, les élus s'interrogent sur les unités présentés (MW) : il s'agit de la puissance des centrales et non de leur production

En fin de présentation les élus questionnent le bureau d'études sur les pollutions lumineuses et visuelles. Les bureaux d'études précisent que le PLU n'a pas d'outils pour régler le problème des pollutions lumineuses. En revanche un RLP (Règlement Local de Publicité) pourrait permettre de préciser localement les règles applicables en matière de publicité extérieure.

GRAND PAYSAGE

Le bureau d'études Atelier 2 présente l'analyse du grand paysage en décrivant les trois grandes unités paysagères : les contreforts de Belledonne, le piémont habité et la plaine de l'Isère.

- A la présentation de l'unité paysagère du piémont habité, les élus évoquent la problématique des circulations automobiles et notamment des camions qui circulent dans le centre-ville, nécessitant des largeurs de voiries importantes qui empêchent l'aménagement de trottoir et de pistes ou bandes cyclables.
- Le bureau d'études précise que la thématique mobilité sera abordée lors de la réunion du 30 Mai
- La commune doit transmettre au bureau d'études le Plan Local de Déplacement établi l'année dernière.

PAYSAGE URBAIN

Les grandes phases de développement urbain de Villard-Bonnot ont conduit à produire la trame urbaine actuelle. Les périodes successives de l'urbanisation ont ainsi laissé un héritage de formes urbaines qui composent le paysage urbain. Le bureau d'études présente successivement les différents tissus urbains que l'on retrouve sur le territoire :

- Le tissu des centres historiques
- Le tissu des cités ouvrières
 - Les élus indiquent que la cité des Glières dispose d'un règlement de copropriété qui empêche de modifier l'aspect extérieur des constructions.
- Le tissu d'habitats collectifs des années 1960-1970
 - Les élus indiquent que l'espace vert du collectif « Le Grésivaudan » a fait l'objet d'un aménagement qualitatif autour duquel se développe plusieurs usages.
- Les tissus d'habitat individuels

Le bureau d'études est ensuite revenu sur les espaces publics et sur les espaces de nature en ville qui font partie intégrante du paysage urbain.

- Les élus indiquent qu'il convient d'ajouter à la liste des espaces de nature en ville la promenade le long de l'Isère (future voie verte)
- Les élus évoquent également la problématique des déplacements et cheminements entre les berges de l'Isère et le centre-ville, la déambulation étant coupée par la voie ferrée.

PATRIMOINE

Le bureau d'études présente dans une dernière partie le patrimoine en évoquant tout d'abord les outils de la sauvegarde du patrimoine. Les papeteries de Lancey représentent un site partiellement inscrit au titre des monuments historiques depuis 1992, un site qui génère un périmètre de 500 mètres autour duquel tous travaux de construction, démolition, transformation, déboisement sont soumis à l'avis de l'ABF. Le bureau d'études indique que ce périmètre peut être modifié afin de réserver l'action de l'ABF aux zones les plus intéressantes situées autour du monument historique.

- Les élus sont intéressés par cette démarche. Le bureau d'études précise que cette procédure doit se faire conjointement à la révision du PLU.

Le bureau d'études présente également les autres éléments du patrimoine de la commune (patrimoine bâti remarquable, patrimoine religieux, patrimoine lié à l'histoire industrielle de la commune, petit patrimoine, ...) qui ne font pas l'objet d'une protection au titre des monuments historiques mais qui peuvent faire l'objet d'une protection spécifique dans le PLU au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme.

Points divers

La prochaine réunion est fixée au 30/05/23.

En ce qui concerne les réunions publiques, 2 alternatives s'offrent aux élus :

- 1 réunion publique sur les aspects réglementaires du PLU et le cadre supra-communal, 1 sur le diagnostic et le PADD et une sur les pièces réglementaires
- ou
- 1 réunion publique sur les aspects réglementaires et le cadre supra-communal, le diagnostic et le PADD et une sur les pièces réglementaires

La solution 2 est choisie.